

**COMPTE -RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUILLET 2019**

Le Conseil se réunit sur convocation du 11 Juillet 2019 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint.

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2019.

~~~~~

**CHANGEMENT SIEGE SOCIAL**

Les travaux de construction de la nouvelle mairie et des services techniques sont achevés.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au changement de siège social.

La mairie sera domiciliée 25 route Sainte Euphémie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au déplacement des registres d'état civil et au changement de numéro SIRET.

*Adopté à l'unanimité*

**ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE SALLE DES FETES**

Le Maire indique qu'il est nécessaire de souscrire une assurance dommages ouvrage pour l'extension et la mise aux normes de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions, autorise le Maire à souscrire auprès de GROUPAMA une garantie dommages ouvrage comprenant les prestations suivantes pour un montant total de 6 110,00 TTC :

- la garantie de base dommages ouvrage
- les garanties complémentaires : bon fonctionnement des éléments d'équipements, dommages immatériels consécutifs et dommages aux existants
- la garantie dommages matériels pendant les travaux
- la garantie RC Maître d'Ouvrage pendant les travaux
- dommages consécutifs à une catastrophe naturelle ou attentat

*Adopté à l'unanimité*

**FONDS DE CONCOURS GRAND LAC**

La commune a sollicité GRAND LAC pour l'attribution d'un fonds de concours pour la construction d'un bâtiment à énergie positive regroupant la mairie et les services techniques.

Ces travaux remplissent les conditions d'éligibilité au fonds de concours et le montant accordé à la commune est de 16500 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec GRAND LAC une convention qui fixe les modalités de versement du fonds de concours.

*Adopté à l'unanimité*

## **ATTRIBUTION TRAVAUX ACCESSIBILITE MAIRIE ET EGLISE DE LA NATIVITE**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que des subventions ont été accordées par le Conseil Départemental et la Région pour le projet de mise aux normes PMR de la mairie.

- Afin de réaliser les travaux de plâtrerie peintures, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise NOVELLA, domiciliée au ST OFFENGE (73), pour un montant de 6 285,80 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

- Afin de réaliser les travaux d'électricité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise Sébastien BOU, domiciliée à ANNECY (74), pour un montant de 5 416,00 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

Monsieur le Maire informe les Conseillers des subventions accordées par le Conseil Départemental et la Région pour le projet de mise aux normes PMR de l'église de la nativité.

- Afin de réaliser les travaux de plâtrerie peintures, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise NOVELLA, domiciliée au ST OFFENGE (73), pour un montant de 310,00 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

- Afin de réaliser les travaux d'électricité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise Sébastien BOU, domiciliée à ANNECY (74), pour un montant de 581,00 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

## **COUPE DE BOIS 2020**

Le Maire rappelle aux conseillers que le plan de gestion de la forêt communale établi par l'ONF a été approuvé par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal approuve la proposition de vendre une coupe de bois en 2020 sur les parcelles 9 ; 10 ; 21 pour un volume de 743 m3.

Le conseil municipal désigne Mme Gisèle FRANCOZ, M Serge DENERVAUD et M. Serge DELOCHE comme garants de la bonne exploitation des bois d'affouage.

*Adopté à l'unanimité*

## **INFORMATIONS SECRETARIAT :**

### **Recensement citoyen**

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Juillet, Août, Septembre 2003 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint-Offenge,  
le 18 juillet 2019

Bernard GELLOZ,  
Maire.

